**Rapport synthèse de l’évaluation du niveau de réalisation des objectifs et des lacunes de la 1ère CDN du Burkina Faso**

**Rapport provisoire**

# **I. CONTEXTE, OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE DE L’EVALUATION**

***Le Burkina Faso évalue ses progrès pour la réalisation de ses engagements climatiques :***

Conformément aux accords de la 21e Conférence des Parties (COP21) tenue à Paris en 2015 visant à contribuer à maintenir le réchauffement climatique dû à l’action humaine en dessous de 2°C d’ici à 2100, le Burkina Faso a élaboré son engagement dénommé « **Contribution Déterminée au niveau National** », (**CDN**). La CDN comprend trois scénarii dépendant de la situation de référence et du potentiel de financement pour évaluer l’évolution des émissions et les réductions possibles :

* un scénario « tendanciel » (Business as Usual - BAU) dans l’hypothèse que le développement économique continue sans rupture ;
* un scénario « inconditionnel » prenant en compte toutes les politiques publiques y engagées après 2007, les évolutions technologiques, et les études récentes ayant un financement acquis ou en cours d’acquisition. Ceci comprend celles en lien avec l’égalité homme/femme ;
* un scénario conditionnel incluant tous les projets d’atténuations élaborés et/ou en cours d’élaboration, mais n’ayant pas de financement acquis.

**Prévisions de réduction selon les scénarii**

Après cinq (5) ans d’exécution (2016-2020) de sa CDN, le Burkina Faso doit mesurer les progrès et impacts des actions menées et l’actualiser. Avec l’appui de la SNV et du NDC Partnership, cette étude a été évaluée par le Centre d’Etude, de Formation et de Conseil en Développement (CEFCOD)

***Deux objectifs guident l’évaluation du progrès des projets de la CDN :***

* + Evaluer l’évolution des produits, effets et impacts des différentes actions menées (comparativement au référentiel de base), tout en intégrant une approche genre ;
  + Capitaliser sur les leçons apprises - y compris en matière d’égalité homme/femme - et définir des recommandations pertinentes permettant aux experts et au comité multi-acteurs de mettre à jour les objectifs de la CDN.

***La méthodologie globale comprend trois phases qui sont, la phase préparatoire, la phase d’investigation et la phase d’élaboration du rapport :***

La phase préparatoire comprend la réunion de cadrage, la recherche bibliographique, l’élaboration des questionnaires et l’organisation de la mission terrain. Ensuite, la phase d’investigation permet de constituer une liste de 77 projets répertoriés dans la CDN de base dont 47 pour l’atténuation et 30 pour l’adaptation. Enfin, le rapport d’évaluation consolide les différents constats.

L*’approche d’investigation* pour les projets identifiés se résume i. à l’analyse documentaire sur l’élaboration/exécution de la CDN et la capitalisation de modèles pour la quantification des Gaz à Effet de Serre (GES) et la séquestration du carbone ; ii. aux entretiens semi-directifs avec les acteurs et actrices impliqués dans l’exécution de la CDN, iii. aux rencontres d’échange avec certaines organisations impliquées dans la réalisation de la CDN, iv. à l’enquête auprès des collectivités territoriales et v. aux enquêtes auprès des bénéficiaires des projets.

*Le bilan carbone a été élaboré pour quantifier les réalisations.* La contribution de chaque secteur à la réduction des GES a été évaluée sur la base des réalisations physiques des activités des projets et programmes entre 2015 et 2020. Pour cela, les estimations se basent sur les considérations suivantes :

* Des références techniques nationales (énergie et transport) sur les facteurs d’émission et les méthodes de quantification du carbone utilisées par les projets et programmes Agriculture, Foresterie, Utilisation des terres(**AFOLU**) ont été décrites et prises en compte pour justifier l’utilisation des chiffres produits par ces projets et intégrés dans le bilan.
* La quantification du carbone séquestré a été déterminée à l’aide du logiciel, EX-ANTE CARBON-BALANCE TOOL - EX-ACT, développé par l’Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et utilisé par l’Observateur National du Développement Durable (ONDD) pour quantifier le carbone séquestré.
* La détermination de la contribution de chaque projet a été calculée sur la base de la cible pour les années 2020 et 2030. En raison de l’absence de données sur les émissions, seuls les GES évités ont été obtenus.
* Pour les projets qui utilisent des approches différentes, les facteurs d’émission des activités de chaque projet ou programme ont été utilisés.
* Pour les projets d’adaptation, l’estimation se base sur différents indicateurs qui qualifient la perception de la capacité du projet à réduire la vulnérabilité du public cible aux variations de l’environnement.

***Différentes contraintes ont impacté le périmètre et la profondeur de l’évaluation :***

En raison de différentes contraintes, seuls 104 projets ont été analysés sur les 167 répertoriés par une étude GIZ. Ceci concerne :

* Les secteurs de l’agriculture, de l’environnement, des ressources animales et des ressources en eau (64 projets analysés sur 105 répertoriés)
* Le secteur de l’énergie (34 projets analysés sur 51 répertoriés)
* Les secteurs des transports, de l’urbanisme, des infrastructures et de la santé (6 projets traités sur 11 répertoriés).

Les limites concernent aussi bien le document du rapport de la CDN que les projets évalués :

* Absence de spécification des modèles et méthodes de quantification des GES dans la CDN ;
* Non-fonctionnalité du dispositif de suivi, de collecte des données de la CDN ;
* Difficulté d’identifier les projets à évaluer et difficulté de souscrire le nombre de projets inclus dans le périmètre de la CDN ;
* Absence de données de suivi, nécessaires pour l’évaluation des projets. Ceci concerne essentiellement des indicateurs tels que les taux de réalisation (physique et financière), le nombre de personnes bénéficiaires et la proportion des femmes parmi les bénéficiaires ;
* Identification de 126 projets en plus des 62 projets initialement listés dans la CDN ;
* Exclusion des régions du Sahel et de l’Est en raison des problèmes du Covid 19 et de l’insécurité et la réalisation d’entretiens individuels au lieu d’un focus group avec les bénéficiaires y compris les femmes et les jeunes.

# **II. ETAT DE RÉALISATION DES PROJETS ET PROGRAMMES**

*L’évaluation concerne des projets à différents stades d’avancement : des projets achevés, des projets presque à terme et enfin des projets en début d’exécution dont la majorité relève du secteur de l’énergie et des transports.*

## II.1. Domaine environnement et ressources animales

***Des projets pour un coût total de 171 bFCFA :*** Le cumul des budgets des projets des deux sous-secteurs (environnement & ressource naturelle) dont les données ont pu être obtenues s’élève à **171 907 000 000 FCFA** avec une moyenne de **6 366 937 000 CFA** par projet.

***La réalisation physique des projets est en moyenne à 78.4% alors que la réalisation financière est à moins de 70% :*** Les taux d’exécution physique et financière relevés varient en fonction du stade d’exécution des projets évalués.

* Les Taux de réalisation physiques (TRP) varient de 3% à plus de 100% avec une moyenne de 78,40%. Cela montre que les investissements prévus par ces projets et programmes ont été exécutés dans leur grande majorité.
* Les taux d’exécution financière varient de 2% à 100% avec une moyenne de 69,37%.

***1 129 318 personnes ont bénéficié des projets évalués, dont 17,13% seulement sont des femmes :*** Les rapports exploités ne mentionnent pas toujours le nombre de bénéficiaires et leur désagrégation par genre n’est pas systématiquement réalisée.

## II.2. Domaine agriculture et ressources en eau

*Les résultats des investigations ont permis d’identifier et d’évaluer une trentaine de projets dans le domaine agricole et de l’eau. Ces projets couvrent les aménagements hydroagricoles, la récupération des terres dégradées, la promotion des techniques de conservation des eaux et des sols, la promotion des Produits Forestiers non Ligneux (PFNL) et enfin le renforcement des capacités des acteurs à la gestion et à la planification locale du développement, à la résilience, tenant compte des femmes et des hommes, etc.*

***Des projets pour un coût total de plus d’un billiard de FCFA***: Le cumul des budgets prévisionnels des 30 projets des secteurs de l’agriculture et de l’eau s’élève à **1,023 billiards de FCFA** entre 2014 et 2020 soit en moyenne **34,1 milliards de FCFA par projets.**

***Le taux de réalisation physique est en moyenne de 67,6% et le taux d’exécution financière est en moyenne à 66,6% :*** Les taux d’exécution physique et financière relevés varient en fonction du stade d’exécution des projets évalués.

* Les Taux de réalisation physiques varient entre 33% et 100% avec une moyenne de 67,60%.
* Les taux d’exécution financière varient entre 19.9% et 100% avec une moyenne de 66,6%.

***Environ un million de bénéficiaires directs des projets des secteurs de l’agriculture et de l’eau avec 17% à 50,5% de femmes*** *(selon les produits)* ***:*** Les rapports exploités ne mentionnent pas toujours le nombre de bénéficiaires (Hommes, femmes et jeunes) et leur désagrégation par genre.

## II.3. Domaine Energie

*Les projets évalués dans le domaine de l’énergie ont pour objectif principal l’augmentation de la part des énergies renouvelables dans la production d’électricité au Burkina Faso et l’économie d’énergie par l’utilisation d’équipements efficients. Ils sont répartis comme suit :*

* *24 projets du scénario inconditionnel ;*
* *25 projets du scénario conditionnels, structurés autour de 8 axes.*

***La réalisation physique des projets du scénario conditionnel (26,7%) dépasse la réalisation physique des projets du scénario inconditionnel (9.1%), tandis que l’analyse de l’exécution financière n’est pas pertinente en raison de la difficulté d’accès aux données financières des porteurs de projets, souvent du secteur privé (notamment les projets de centrale solaire).***

* Projets du scénario inconditionnel :Sur les 22 projets inscrits à la rubrique « production d’électricité » deux produisaient de l’électricité au 31 décembre 2019, soit 9,1% de taux de réalisation physique. Les deux projets inscrits à la rubrique « résidentiel » ont été exécutés tous à 100% avant le 31 décembre 2019.
* Projets du scénario conditionnel :Des 15 projets identifiés dans la rubrique « production d’électricité », quatre produisaient de l’électricité au 31 décembre 2019, soit 26,7% de taux de réalisation physique. Sur 4 projets inscrits à la rubrique « résidentiel » un seul a été exécuté à 100%, soit 25% de taux de réalisation.

## II.4. Transport, météorologie, Habitat et urbanisme, santé

### II.4.1. Projets inscrits dans la CDN

Des deux projets inconditionnels inscrits en matière de transport, le projet de « Transfert modal » et le « Renforcement du projet de transfert modal dans la ville de Ouagadougou (sur 20Km)) » seul le premier a été exécuté à 10% soit un taux d’exécution cumulé de 50%.

Les 3 projets conditionnels du secteur du transport[[1]](#footnote-1) n’ont connu aucune avancée. Soit un taux d’exécution de 00%.

En matière d’habitat, d’urbanisme, de santé et d’alerte précoces treize (13) projets ont été retenus dans la CDN de base. Les échanges n’ont pas permis d’indexer le niveau d’exécution des projets tel qu’indiqué.

L’exécution des projets a permis d’améliorer la qualité de l’offre de transport en commun au profit des 1 650 0001 usagers de la SOTRACO en 2018. En outre le nombre d'usagers sur la ligne 3 sujette aux travaux, a augmenté de 7,5% comparé aux taux enregistrés sur d'autres itinéraires de la SOTRACO.

### II.4.2. Projets répertoriés et non inscrit dans la CDN

#### a) Taux d’exécution physique et financier

Outre les projets inscrits dans la CDN, un certain nombre de projets aux effets positifs sur la réduction des GES ont été répertoriés et analysés. [[2]](#footnote-2)

Ces projets cumulent des taux d’exécution moyen de 69% pour le secteur des transports, de 80% pour la réalisation d’ouvrages et de 50,71% pour les projets d’alertes précoces.

Les avancées en matière d’alertes précoces devraient s’améliorer considérablement au terme de l’exécution du projet HYDROMET.

Les projets évalués ont permis de:

* Ramener l’âge moyen des véhicules affectés au transport de marchandises de 20 ans à 19 ans en 2020 contre 18 ans dans les prévisions ;
* Ramener le temps de parcours en transport en commun en 2019 à 40mn ;
* Ouvrir 8 lignes supplémentaires de bus à Ouagadougou et 1 réseau de bus dans les villes secondaires ;
* Adopter 5 textes et documents en matière de mobilité urbaine ;
* Couvrir 75% du territoire national par la télévision, la radiodiffusion et la presse écrite publiques ;
* Stabiliser la proportion de la population urbaine, y compris les femmes vivant en zone non lotie à 17,2% ;
* Offrir 10 076 logements sociaux et économiques aux populations ;
* Produire un hebdomadaire qui fait l’état des évolutions épidémiologiques du pays ;
* Opérationnaliser le Centre des opérations de réponse aux urgences sanitaires (CORUS) de l’Institut national de santé publique (INSP) le 18 juin 2018.

#### b) Bénéficiaires des projets et programmes

Les projets dans les domaines en objet ont permis à :

* 5 415 personnes, y compris les femmes vivant en zones urbaines, de bénéficier d’un accès à des routes praticables en toutes saisons dans un rayon de 500 m de part et d’autre de la route ;
* 8 175 personnes de bénéficier d’un accès à des routes praticables en toutes saisons entre Manga et Zabré, dont plus de la moitié sont des femmes (4251 femmes bénéficiaires) ;
* Un million de personnes (hommes et femmes) d’avoir un accès à des bulletins climatologiques perfectionnés, qui sont diffusés régulièrement par les stations de radios locales ;
* Des centaines de milliers de personnes d’avoir accès aux avis de tempête de sable ;
* 1 650 000 usagers actuels des transports en commun de bénéficier d’une meilleure qualité de service des transports ;
* Plus de 60 millions soins gratuits aux femmes enceintes et aux enfants de moins de 5 ans.

**III. CONTRIBUTION DES PROJETS ET PROGRAMMES A LA REDUCTION DES GES**

## III.1. Bilan carbone des projets et programmes du domaine agriculture foresterie-utilisation des terres (AFOLU)

### III.1.1. Bilan carbone des projets et programmes du domaine AFOLU des scenarii inconditionnel et conditionnel

Le Projet de Gestion Décentralisée des Forêts et Espaces Boisés (PGDFEB) et le Projet de Gestion participative des Forêts Classées pour la REDD+ (PGFC/REDD+) sont les deux projets du Programme d’Investissement Forestier (PIF) du Burkina Faso en matière de foresterie, exécutés pour réduire les GES. Leur formulation intègre les résultats d'émissions crédités dont les objectifs ont été dès le départ orientés vers la réduction des émissions de GES et en particulier de carbone équivalent.

Dans le scenario inconditionnel, l’exécution des projets et programmes inscrits dans la CDN a permis de séquestrer **- 4 718 138 TéqCO2** dont :

* 3 919 Gg éqCO2 pour les projets de Gestion Décentralisée des Forêts et Espaces Boisés
* -436 Gg éqCO2 pour les projets de Gestion participative des Forêts Classées pour la REDD+
* -33 903 TéqCO2 pour PNB, -361 693 TéqCO2 pour Tilpaalga.

Pour une cible de 4 809 Gg éqCO2 en 2020, le taux atteint est de **98,8%** en 2020 ((4752,042/4809) \*100)). Le carbone séquestré par le PNB n’a pas été comptabilisé car il est vendu sur le marché mondial des crédits carbones.

Les projets et programmes du scénario conditionnel ont été partiellement exécutés et ont seulement permis de séquestrer 2 605 Gg éqCO2. Pour une cible de 10 560 Gg éqCO2, le taux atteint est de **24,7%.**

### III.1.2. Bilan carbone des projets du domaine AFOLU du scénario adaptation intégré

Le scénario Adaptation vise entre autres à restaurer et aménager 5,055 millions d’ha de terres dégradées à l’horizon 2030, au profit des hommes et des femmes, correspondant à 55% de la superficie totale actuelle des terres dégradées pour nourrir près de 6 millions de personnes supplémentaires à l’horizon 2030. Ces projets d’adaptation devraient contribuer à réduire les émissions de GES de 43 707Gg de CO2, soit 36,95 % par référence au BaU, pour un investissement total de mUSD 5.8.

Les projets du scénario « adaptation intégrée » ont été formulés avec pour objectif premier d’accroître la résilience des populations face aux effets du changement climatique et en tenant compte des impacts différenciés entre les hommes et les femmes. Toutefois, en plus de leurs effets d’adaptation des populations, leurs réalisations séquestrent également du carbone, contribuant ainsi aux efforts d’atténuation. La plupart des projets du domaine agriculture foresterie-utilisation des terres (AFOLU) s’inscrivent dans ce scénario. Sur les 64 projets recensés, 34, disposant de données suffisantes permettant de calculer leur contribution à la réduction des GES, ont permis de séquestrer -38 897,95 Gg CO2eq.

De manière globale les projets évalués, avec leurs différentes interventions, permettent d’éviter des émissions de carbones.

## III.2. Bilan carbone des projets et programmes du domaine Energie

### III.2.1. Prévisions d’atténuation du secteur énergie dans la CDN 2015 du Burkina Faso

A l’horizon 2020, l’évaluation globale tendancielle de l’état des GES de la CDN donnait 1 828 Gg d’émission de CO2 par eq pour le volet énergie, regroupant les tendances production d’électricité, industries manufacturières, et résidentiel soit 2% des émissions totales de GES du Burkina Faso. Les efforts du Burkina Faso, à travers les projets d’atténuation, projetaient les scenarii de réductions de GES suivants :

* 18% pour le scénario inconditionnel (19,6% production d’électricité, 8,1% résidentiel et 3% industries manufacturières), 22 projets inconditionnels concouraient pour atteindre ce résultat ;
* 6,2% pour le scénario conditionnel (5% production électricité, 8% résidentiel et 2% industries manufacturières), 8 axes de projets conditionnels concouraient pour atteindre ce résultat.

### III.2.2. Evaluation quantitative du secteur énergie de la CDN après 5 ans de mise en œuvre

Dans le domaine de l’énergie, les cibles de la CDN n’ont pas été atteintes, car sur les 34 projets évalués, seulement 9 ont abouti. En termes de réduction de GES, sur un total de 443,21 GgCO2eq prévues en 2015, 172,02 GgCO2eq de réduction a été réalisé à la date du 31 décembre 2019 ; soit 38,8% des prévisions. Ainsi, ce volet constitue un point d’attention pour la future CDN.

III.3. Bilan carbone des projets et programmes du domaine transport

Sans intervention (scenario tendanciel), les émissions de CO2 du secteur des transports devraient continuer à croitre de manière substantielle pour se situer à 4 110Gg en 2025 et 6925Gg en 2030. Il s’agit de la plus forte contribution de GES après le secteur de l’agriculture.

Pour atténuer ces émissions dans les transports selon le scénario inconditionnels, le « projet de Transfert modal » et le « projet de renforcement du projet « Transfert modal dans la ville de Ouagadougou (sur 20Km)) » sont retenus.

Le calcul des tonnes de CO2 séquestrés est tiré des hypothèses de l’étude « Evaluation finale d’impacts du Projet Pilote de Transfert Modal à Ouagadougou » réalisée en juin 2015. Il valorise l’effet de la réduction de la consommation de carburants entre le scénario de référence et le scénario projet. La diminution de la consommation de carburants est estimée sur la base de la diminution du trafic des deux roues.

Les projets ont permis de capitaliser un gain de 25 293 tonnes de CO2 sur la durée du projet. L’économie de CO2 est, d’une part, tirée du trafic capté par les transports en commun sur la ligne 3 de la SOTRACO, qui passe de 263 993 passagers transportés en 2010 à 530 328 passagers en 2015.

L’évolution de l’économie de CO2 est obtenue en capitalisant le gain de CO2 obtenu à la fin du projet selon l’hypothèse que :

* Le trafic capté des deux roues motorisées est fidélisé,
* Les effets du projet sur le trafic après la phase projet sont nuls,
* L’évolution du trafic lié aux autres innovations n’est pas prise en compte.

Le résultat obtenu est de 5,329 Gg équivalent CO2 économisé par an sur 29,3 Gg équivalent CO2 attendus en scenario inconditionnel soit un taux d’atteinte des résultats de 18,19%. Cela pourrait se justifier par le fait que le projet n’a pas connu de suite comme attendu dans la CDN.

Trois projets avaient été identifiés pour le scénario conditionnel. En 2030 en référence au scénario tendanciel, l’atténuation sectorielle proviendrait principalement d’une moindre consommation des hydrocarbures dans les transports (42%). Ces données sont indisponibles. 0 Gg équivalent CO2 économisé par an sur 2911 Gg équivalent CO2 attendus en scénario conditionnel soit un taux d’atteinte des résultats de 00%. Cela pourrait se justifier principalement par le fait que les projets en question n’ont pas trouvé de financement.

III.4. Bilan carbone des projets et programmes du domaine météorologique

Il s’agit de projets d’adaptation ayant pour effet le renforcement du système d'alerte précoce pour la gestion des évènements climatiques extrêmes.

* Transfert de technologies pour le suivi climatique, météorologique et environnemental.
* Intégration de l’utilisation efficace et effective des informations hydrométéorologiques et environnementales dans les plans de développement à long terme pour produire des alertes précoces et saisonnières.

Ces projets ne devraient pas générer des économies de CO2 mais plutôt réduire la vulnérabilité des populations cibles face aux changement climatique. En somme, ils devraient permettre :

* Aux producteurs et productrices d’accroître leurs opportunités d’investissements en leur fournissant des informations d’importance sociale et économique qui permettent d’adapter leurs systèmes de production, de sauvegarder leur intégrité physique, leurs moyens de subsistance et leurs productions,
* Une réadaptation des facteurs de production et de consommation en fonction de l’évolution du climat et du changement climatique permettant d’accroitre le ratio « coûts-bénéfices » du producteur/productrice en préservant les acquis environnementaux (économie de la ressource en eau).

La cible portait sur des acquisitions d’un montant de mUSD 5,2. Aux termes des recherches, aucun projet n’a pu être réalisé soit un taux d’exécution financier de 00%. Toutefois, des acquisitions similaires ont été effectuées avec le projet CREWS.

III.5. Bilan carbone des projets et programmes du domaine Habitat et urbanisme

Les 7 projets de l’habitat et de l’urbanisme[[3]](#footnote-3) devraient permettre de séquestrer 906 178 Tonnes de CO2 par an et de bénéficier à 14 millions de personnes. Les projets identifiés par la CDN n’ont pu être valorisés faute de données soit un taux d’atteinte des résultats de 00%.

Toutefois, un certain nombre a été exécuté dans le domaine et pris en compte dans les paragraphes ultérieurs.

III.6. Bilan carbone des projets et programmes du domaine Santé

Dans le domaine de la santé 4 projets[[4]](#footnote-4) d’adaptation ont été retenus pour un coût de plus de mUSD 38. Ils ne génèrent pas des séquestrations des GES mais devraient permettre de :

* Accroître la productivité globale de l’économie et les productions nationales ;
* Dépenser moins de ressources par les travailleurs bien portants pour se soigner et produire plus;
* Maîtrise davantage les coûts sociaux des changements climatiques.

Les entretiens effectués avec le ministère de la santé et les structures rattachées n’ont pas permis de déceler des avancées sur les différents projets identifiés par la CDN. Soit un taux d’exécution de 00%.

**Dans les transports, l’habitat et l’urbanisme, les infrastructures et la santé, les cibles de la CDN n’ont pas été atteintes. Les transports constituent l’une des principales problématiques en matière de réduction des GES. La pollution du secteur est très élevée et croît à un rythme supérieur à celui des autres domaines. Ce domaine constitue un point d’attention pour la prochaine CDN.**

**IV. MISE A L’ECHELLE DE LA CONTRIBUTION DES PROJETS ET PROGRAMMES MIS EN ŒUVRE A LA CDN DU BURKINA FASO**

IV.1. Taux de progrès vers les cibles de la CDN selon les trois scénarii

Les taux d’atteinte des objectifs en 2020 sont 94,01% pour le scénario inconditionnel et 24,2% pour le scénario conditionnel. Pour le scénario d’adaptation intégrée dont l’objectif était uniquement fixé pour 2030, le taux atteint en 2020 est de 89%.

IV.2. Mise à l’échelle de la CDN

Dans la CDN du pays, l’approche pour tenir son engagement à réduire les émissions de GES et leurs contributions à la stabilité du réchauffement climatique d’ici 2030 selon un scénario conditionnel et un inconditionnel, concerne les actions relevant des efforts étatiques et les financements mobilisés par une programmation budgétaire. Ainsi la cible de l’atténuation inconditionnel est de 5 133 Gg de CO2eq en 2020 et celle conditionnelle est de 10 953 Gg de CO2eq en 2020.

IV.3. Contribution des projets du domaine AFOLU à la résilience des populations aux impacts du changement climatique

Cette contribution est importante car le sous-secteur AFOLU est le plus impacté par le changement climatique tout en étant le principal moteur de l’économie burkinabè et occupant environ 80% de la population.

Les projets et programmes de ce domaine visent à augmenter le potentiel de production avec un impact positif sur la sécurité alimentaire, l’amélioration des revenus, la résilience des populations face au changement climatique, etc.

Cependant, ils entrainent à moyen et long terme des réductions considérables des GES qui dépassent même les résultats des efforts d’atténuation.

IV.4. Analyse comparative des coûts des actions d’adaptation par rapport à la cible de la CDN

L’analyse des coûts des actions d’adaptation retenues par secteur indique un taux d’exécution financier de 121,5%. La cible de la CDN en matière de coût de réalisation a été atteinte en 2020.

**V. PERTINENCE, EFFICACITE, EFFICIENCE, IMPACT ET DURABILITE DES PROJETS ET PROGRAMMES**

V.1. Tendance agriculture foresterie, utilisation des terres (AFOLU)

### V.1.1. Pertinence

Les projets et programmes pertinents sont ceux qui intègrent les préoccupations du pays au niveau national ainsi que les préoccupations et les besoins spécifiques des hommes et des femmes dans les villes et villages. Ces préoccupations sont : la résilience face au changement climatique, la contribution à la sécurité alimentaire et à l’équilibre nutritionnel, la création de revenus et d’emplois, etc.

Sur le plan des préoccupations nationales du pays, les projets et programmes concernés sont en adéquation avec le deuxième Programme National du Secteur Rural (PNSR, 2016-2020) et le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES).

### V.1.2. Efficacité

L’efficacité des projets et programmes de la tendance « AFOLU » sont variables. Mais, en considérant la moyenne des taux d’exécution physique, ces structures ont été efficaces globalement. Avec un taux d’exécution physique variant entre 67% (agriculture et ressources en eau) et 78,40% (environnement et ressource animale) pour les projets et programmes dont les données ont été obtenues, ces projets et programmes présentent un bon niveau d’efficacité.

### V.1.3. Impacts

Au regard des données secondaires collectées, les impacts des projets et programmes concernés sont variés. Ce sont, par exemple, la séquestration ou l’économie d’émission de CO2, l’accroissement du couvert végétal, l’amélioration des conditions de production (agricole, élevage, eau) et de la résilience des populations face au changement climatique, l’amélioration des revenus et la création d’emploi au profit des femmes et des hommes, le renforcement des capacités des acteurs et actrices bénéficiaires. Cependant, l’impact de certaines actions comme les reboisements et la restauration des pâturages ne sera visible que sur le moyen et le long terme.

### 5.1.4. Efficience

En l’absence d’autres informations, l’efficience est estimée selon l’analyse des taux de réalisation financière. Les calculs font état d’un taux moyen de réalisation financière de 66,7% pour l’agriculture et l’eau et 69,37% pour l’environnement et les ressources animales. Ces taux moyens sont jugés importants et montrent que d’importants financements ont été injectés dans les deux sous-secteurs pour atteindre les objectifs et résultats des projets et programmes dont les données ont été obtenues.

V.1.5. Durabilité

Les actions de renforcement des capacités et l’implication des acteurs et actrices permettent de juger de la durabilité des effets et impacts des investissements des projets et programmes « AFOLU ».

Les projets et programmes des deux sous-secteurs ont privilégié les renforcements des capacités et les sensibilisations des acteurs et actrices impliqués. Ces activités auront des bénéfices qui survivront aux projets et programmes ; leur maîtrise étant nécessaire pour leur reproduction surtout en l’absence d’appuis extérieurs.

L’implication effective du public cible (notamment les bénéficiaires y compris les femmes et les leaders communautaires) et de l’administration dans l’exécution des projets et programmes leur permet de s’approprier les activités menées. Cette appropriation est un gage de bonne gestion et de reproductibilité qui sont des éléments de durabilité. Ces acteurs pérennes sont à même de capitaliser les acquis et d’aider les publics cibles à poursuivre leur réplication.

V.1.6. Prise en compte du genre

Les informations collectées font état, en général, d’une faible intégration du genre. Seulement 17,13% des bénéficiaires recensés sont des femmes. Cependant la réalité pourrait être toute autre car les informations sur les personnes bénéficiaires manquent dans plusieurs documents.

En dehors des projets et programmes analysés lors de la présente évaluation, le « Rapport de l’analyse genre des secteurs prioritaires de la CDN » du PNUD (PNUD, 2020) fait une analyse de l’intégration du genre dans différents secteurs contribuant à la CDN du Burkina Faso. Cette analyse globale du genre permet d’avoir une perception de l’intégration du concept genre dans les secteurs concernés.

Ainsi, dans le domaine de l’agriculture, foresterie et productions animales, il ressort que les inégalités de genre, conjuguées aux effets environnementaux des changement climatique, contribuent à mettre en péril la sécurité alimentaire du pays. L'impact du changement climatique aggrave l’exclusion des femmes engagées dans l’agriculture en raison de leur manque de terres fertiles, de moyens de production et de formation. Contrairement aux hommes, les femmes endossent la responsabilité de la productivité agricole, dans un contexte de dégradation environnementale, sans disposer des droits et des ressources dont elles ont besoin pour rendre cette activité durable.

En matière de foresterie, les pratiques sont aussi divisées entre les femmes et les hommes selon leurs rôles de genres et sont désavantageuses pour les femmes et les jeunes. Les femmes sont plus actives dans les maillons les moins rémunérés de la production et de la transformation, alors que les hommes possèdent les facteurs de production.

Dans le secteur de l’élevage, les normes de genre, par exemple, celles qui entravent leur adhésion aux organisations professionnelles d’éleveurs ou légitiment leur dépossession d’animaux, limitent sévèrement leur participation équitable dans ce secteur et ralentit, par conséquent, son évolution au pays.

V.2. Domaines Transport, météorologique Habitat et urbanisme, Santé et électricité

V.2.1. Pertinence

Secteur des plus polluants dans le monde, les transports constituent le 2e émetteur de GES après l’agriculture. Sans intervention (scénario tendanciel), les émissions de CO2 dans ce domaine devraient continuer à augmenter significativement et varier entre 4 110Gg en 2025 et 6 925Gg en 2030. Ceci justifie la pertinence des projets et programmes et les engagements dans ce secteur. Ils permettraient de réduire les émissions des GES de 42%.

En matière d’hydrométéorologie, les actions suivies dans le cadre environnemental sont liées à la mise à disposition d’informations climatiques de qualité au profit des acteurs et actrices pour leur permettre de se prémunir des aléas climatiques.

Au niveau de l’habitat, les projets exécutés répondent à une préoccupation majeure de la politique d’habitat et d’urbanisme qui est d’offrir un cadre de vie sain tout en utilisant des matériaux adaptés et sensibles au climat.

La CDN propose d’agir sur la recherche en santé climatique et le renforcement des capacités des acteurs (femmes, hommes, jeunes et personnes handicapées) et institutions pour mieux protéger la population contre les risques de maladie liées au changement climatique. La variabilité et la modification du climat sont causes de décès et de maladies à travers les catastrophes naturelles (inondations et sècheresses) qu’elles entraînent, avec des conséquences souvent plus ressenties par la gent féminine.

Dans les infrastructures, les projets de la CDN concernent la construction d’ouvrages adaptés pour réduire la vulnérabilité des populations face aux inondations et désenclaver les zones rurales.

V.2.2. Efficacité

Dans les transports, le taux d’exécution cumulé de l’ensemble des projets inscrits est de 69%, ce qui signifie une efficacité relative de leur exécution.

Dans l’habitat et de l’urbanisme, l’efficacité des projets est faible car, à ce jour, les actions menées pour faire baisser la proportion de la population urbaine, y compris les femmes, vivant en zone non lotie ont été infructueux. Elle s’est stabilisée à 17,2% entre 2015 et 2020. Aucune restructuration des zones d’habitat spontané dans les 13 chefs-lieux de région et à Pouytenga n’a pu être réalisée. Cela se justifie par la réticence de certaines populations dès la phase expérimentale sur le site pilote de Tengandogo à Ouagadougou.

Dans la santé, plusieurs actions ont été menées pour la promotion de la santé et d’accélération de la transition démographique, l’opérationnalisation du Centre des Opérations de Réponse aux Urgences Sanitaires (CORUS) de l’Institut National de Santé Publique (INSP), etc., avec une certaine efficacité.

Dans les infrastructures, sur les 7 projets analysés, 4 ont été exécutés à 100% pour un coût total de 11.67 milliards de FCFA.

V.2.3. Impacts

Dans les transports, concernant l’atténuation, l’exécution des projets a permis d’éviter la production de 3 320 Gg de CO2 pour une cible de 29,3 Gg de CO2 pour les projets inconditionnels et 244 Gg de CO2 pour le scénario conditionnel.

Les projets exécutés dans la météorologie ont permis, d’une part, à un million d’homme et de femmes d’avoir un accès à des bulletins climatologiques perfectionnés diffusés régulièrement par les stations de radio locales. D’autre part, elle a permis à des centaines de milliers de personnes d’avoir un accès aux avis de tempête de sable au Burkina Faso.

En matière de promotion de la santé et d’accélération de la transition démographique, on note la construction ou normalisation de 220 nouveaux Centre de Santé et de Promotion Sociale (CSPS) dont 93 CSPS construits en 2018. Les collectivités territoriales ont construit ou réhabilité plus de 180 infrastructures sanitaires dont 68 CSPS, 19 maternités et 96 dispensaires. Le personnel hospitalier a été également renforcé, le ratio habitants / infirmiers d’Etat est passé de 3 281 en 2018 à 2 028 en 2019 pour une cible de 3500.

Les projets d’infrastructures ont permis de réduire la vulnérabilité des populations face aux inondations. Plus spécifiquement pour le canal d'assainissement au quartier Patte d’Oie à Ouagadougou, les entretiens réalisés ont permis d’avoir un niveau de satisfaction de 100% sur la capacité de l’ouvrage à répondre au besoin d’assainissement de la localité et à pallier aux inondations.

V.2.4. Durabilité

Les différents projets ont été exécutés avec la participation des structures et départements ministériels bénéficiaires. Ils ont donné lieu à la création de cellules projet adossées sur les compétences internes.

V.2.5. Prise en compte du genre

La présentation des résultats de la plupart des projets n’intègre pas le genre. Dans les transports, les données sur le nombre de femmes y travaillant ou usagères ne sont pas disponibles. Seul le projet PTDIU estime le pourcentage des femmes à environ 53% des bénéficiaires du projet. Le PAMOSET en cours d’exécution, devrait permettre à 1 767 500 femmes de bénéficier de coûts du transport réduit pour influer sur les prix des produits importés et des produits de base, y compris les produits alimentaires.

Globalement, les actions sur la qualité de l’offre de transport en commun ont bénéficié à 693 000 femmes usagères des transports en commun (42%). Des enquêtes approfondies devront être menées pour situer la place de la femme dans la production de l’offre de transport, mais également en tant que bénéficiaire de service de transport.

**VI. ANALYSE DES ACQUIS ET CONTRAINTES, LECONS APPRISES**

L’évaluation de la CDN a permis de relever un certain nombre de contraintes d’ordre divers, couvrant la gouvernance, le suivi-évaluation, le financement, les relations entre acteurs et actrices, la communication, la gestion et le partage des connaissances.

La plupart des contraintes évoquées dans un rapport d’évaluation de la GIZ « Etat des lieux de la mise en œuvre de la contribution déterminée au niveau National (CDN) du Burkina Faso » sont ressorties. Cela se justifie par le fait que, d’une manière générale, les résultats quantitatifs d’un projet sont fortement impactés par la coordination de son exécution.

Certains acquis et contraintes sont communs à plusieurs secteurs, tandis que d’autres sont spécifiques.

VI.1. Les acquis communs

* Existence d’un Plan national d’adaptation (PNA) au changement climatique et d’un PNA pour les associations féminines,
* Existence de catalogues de bonnes pratiques d’adaptation au changement climatique,
* Intégration de l’adaptation aux changement climatique dans les politiques et stratégies et autres référentiels spécifiques,
* Existence ou disponibilité de compétences diverses (par exemple, pour l’évaluation de la contribution de l’environnement à la réduction des GES),
* Existence d’une Direction générale en charge du suivi-évaluation des projets et programmes (Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles -DGESS).

VI.2. Les contraintes communes

* Faible suivi des progrès en matière de réduction des GES au sein de la structure en charge du suivi,
* Insuffisance de ressources financières pour la mise en œuvre des actions d’adaptation et d’atténuation,
* Absence d’affectation explicite de lignes budgétaires spécifiques pour la réalisation des actions d’adaptation et d’atténuation,
* Difficultés d’accès au financement climat à l’échelle internationale,
* Absence d’une planification sectorielle d’exécution de la CDN,
* Insuffisance de l’expertise pour l’élaboration de projets spécifiques d’atténuation.

VI.3. Les acquis spécifiques

* *Pour l’agriculture :* existence d’un Cadre de mesures d’atténuation appropriées au niveau national,
* *Pour les productions animales :* existence d’un Secrétariat Permanent chargé de répondre à la vulnérabilité du secteur face aux aléas climatiques (SPCVEL),
* *Pour l’énergie :* existence de structures spécifiques en charge des énergies renouvelables (Agence Nationale des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique -ANEREE, Direction Générale de l’Energie Renouvelable -DGER) et orientation de la formulation du 2e compact du Millenium Challenge Account sur le secteur de l’énergie avec un accent sur les énergies renouvelables,
* *Pour les transports :* Existence d’un secrétariat permanent pour répondre à la vulnérabilité du secteur aux aléas climatiques (SPCVEL).

VI.4. Les contraintes spécifiques

* *Pour l’agriculture*: absence de synergie avec les autres départements ministériels pour le suivi et la capitalisation des actions et méconnaissance de la CDN et du PNA au sein du département,
* *Pour l’assainissement*: absence de synergie avec les autres départements ministériels pour le suivi des progrès réalisés et la capitalisation des actions en matière d’adaptation,
* *Pour l’énergie* : absence d’élaboration de facteurs d’émissions spécifiques adaptés au contexte du Burkina Faso, manque de visibilité sur les installations solaires de moins de 500kWc dont le facteur d’échelle pourrait avoir un impact sur les efforts d’atténuation du Burkina Faso et la non prise en compte des impacts sur la CDN2015 des efforts institutionnels et organisationnels dans la promotion des énergies renouvelables et l’économie d’énergie sur les scenarii réduction de GES.

VI.5. Leçons apprises et points d’attention pour la révision des objectifs de la CDN

Les principales leçons que l’on peut tirer sont :

* Le suivi-évaluation de la CDN n’a pas été effectif sinon les données sur les projets contribuant à la CDN auraient été centralisées au sein d’une cellule. Ce qui aurait facilité leur disponibilisation et permis une meilleure visibilité de la CDN,
* Les données sur la prise en compte du genre sont très peu présentes dans la documentation relative aux projets et programmes contribuant à la CDN. Même si les données sur les bénéficiaires existent, elles ne sont pas désagrégées. Cela ne permet pas de juger de la prise en compte du genre dans l’exécution des projets et programmes,
* La faible diffusion ou communication sur la CDN auprès de certaines structures d’exécution des projets et programmes qui ignorent leur implication dans la réduction des GES,
* Certains projets ont intégré la contribution de leurs actions à la réduction des GES (PIF, projet Neer Tamba, etc.). Cette approche devrait être capitalisée comme bonne pratique et recommandée pour l’ensemble des projets et programmes de la CDN,
* Satisfaction de la majorité des bénéficiaires de l’exécution des projets notamment ceux d’adaptation qui ont contribué à améliorer la production agricole et le cadre de vie des ménages en milieu rural,
* Associer changement de comportement et modernisation du matériel et des équipements, le tout fondé sur un cadre juridique et institutionnel adapté pour permettre d’améliorer l’efficacité de l’infrastructure routière et du matérielle roulant, de favoriser la transition vers les modes de transport les moins polluants et d’assurer une meilleure inclusivité,
* La plupart des promoteurs immobiliers ne respectent pas leurs engagements relatifs aux questions environnementales et vis-à-vis des populations qui deviennent plus vulnérables,
* La prochaine CDN devrait prêter attention aux reproches des élus locaux à l’encontre des réseaux de télécommunication qui installent leurs pylônes dans des communes en payant juste la taxe d’occupation de site sans considérer leur impact néfaste sur la santé des populations.

# **CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

Au terme de cette évaluation, la pertinence de tous les projets exécutés est évidente car ils s’inscrivent dans les référentiels de développement national (UGP, PNDES) et constituent des réponses aux préoccupations et contraintes des bénéficiaires.

L’efficacité d’exécution est jugée peu à moyennement perceptible et varie beaucoup entre les projets, même à l’intérieur d’un même domaine pour plusieurs raisons que sont, essentiellement, le retard de décaissement financier et de l’installation des Unités de Gestion de Projet (UGP), la réduction des budgets initiaux, la lourdeur administrative, la défaillance des entreprises, la faible appropriation des actions des projets par les bénéficiaires.

Les projets exécutés ont eu des impacts positifs importants sur la résilience des populations (potentiel de production, des revenus, et adaptation au changement climatique). En considérant les acquis de certains projets, les femmes ont été bénéficiaires à des niveaux divers selon le type de produits et technologie diffusés. Mais La question du genre reste peu abordée et peu documentée dans les résultats des projets.

Les structures d’exécution des projets étant des structures étatiques pérennes, le fait que ces projets correspondent à des réponses aux contraintes des bénéficiaires et l’appropriation des acquis par les populations constituent des preuves de durabilité.

Les résultats montrent clairement que les projets réalisés ont contribué à réduire significativement les émissions de GES mais le niveau de contribution n’a pas été suffisant pour permettre d’atteindre 5,58% de réduction en 2020 dans le scénario inconditionnel et 11, 9% de réduction dans le scénario conditionnel. La non mise en œuvre de plusieurs projets prévus expliquerait cette situation. C’est dans le scénario adaptation que des efforts importants ont été faits car les résultats se rapprochent de la cible de 2030.

La prochaine CDN devrait affiner la réflexion sur la nature des données à collecter en matière de quantification du carbone et les méthodes de collecte. Le manque de données n’ayant pas permis d’évaluer cet aspect.

Par ailleurs, le non-fonctionnement du dispositif de suivi de la CDN, la non-systématisation de la détermination des quantités de carbone séquestrées dans les projets, la méconnaissance de la CDN même par le personnel des projets, … constituent des limites à lever pour optimiser les contributions des projets à la CDN. Pour la nouvelle CDN et en se basant sur l’analyse des contraintes et des leçons apprises, les principales recommandations suivantes sont faites.

* **Pour les DGESS des ministères**
* Rendre obligatoire la prise en compte du genre dans la collecte des données et dans la capitalisation des résultats des projets et programmes suivi dans le cadre de la future CDN,
* Intégrer systématiquement la quantification du carbone économisé dans les projets et programmes de développement en lien avec ou pas la CDN,
* Renforcer la synergie entre les acteurs/institutions de recherche pour améliorer la coordination et la promotion des résultats de la recherche en lien avec l’adaptation et l’atténuation.
* **Pour le SP/CNDD** (Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable)**, le SP/ONDD et les PTF**
* Opérationnaliser le dispositif de suivi-évaluation dans la future CDN et assurer son fonctionnement en prévoyant des ressources conséquentes,
* Assurer la promotion de la CDN à travers des moyens et outils adaptés pour une meilleure connaissance de la CDN par les différents acteurs et actrices : ateliers d’information, présentations lors des différents cadres de concertations des services administratifs déconcentrés, messages radiophoniques et télévisuels, théâtres – forums, etc.,
* Développer une plateforme de gestion et de partage des connaissances sur la CDN et sur l’ensemble des politiques sectorielles associées.

1. 1. Amélioration plus rapide du parc de véhicule, 2. Substitution de biocarburants aux hydrocarbures: unités de production de bioéthanol, 3. Substitution de biocarburants aux hydrocarbures. [↑](#footnote-ref-1)
2. Il s’agit entre autres du : 1. Projet de transport et de développement des infrastructures urbaines (PTDIU), 2. Renouvellement du parc automobile de transport, 3. Projet d'appui à la modernisation du secteur des transports (PAMOSET-FC), 4. Renforcer le parc de bus, 5. Projet Pilote de Transfert Modal à Ouagadougou (PPTMO), 6. Huit projets de construction d’ouvrages d’arts et d’ouvrages hydropiques, 7. Deux hydrométéorologies alertes précoces (CREWS et HYDROMT), 8. Création en 2018 d’un « service de santé publique et environnementale » au sein de la Direction Générale de la Santé Publique ; 9. Création d’un master « environnement et santé » à l’université de Ouagadougou. [↑](#footnote-ref-2)
3. 1. Cartographie et marquage des zones à risques d'inondation dans les agglomérations de plus de 5000 habitants en adaptation aux changement climatique, 2. Gestion des eaux pluviales et prévention des inondations dans les 13 capitales régionales du pays, 3. Restauration et aménagement de la ceinture verte de Ouagadougou, 4. Valorisation des matériaux locaux et Promotion d'un habitat sans bois ni tôle en adaptation aux changement climatique dans les zone rurales et semi-urbaines du Burkina, 5. Efficacité énergétique dans l'habitat urbain et rural, 6. Recherche et Développement de Technologies dans l'architecture et la construction en adaptation aux changement climatique. [↑](#footnote-ref-3)
4. 1. Renforcement des capacités de prévision et de réponse aux phénomènes liés aux changement climatique : ensemble 9 activités, 2. Développement de la recherche sur la santé et les changements climatiques, 3. Renforcement des compétences du personnel sur les maladies sensibles aux changement climatique : formation de 1000 spécialistes, 4. Renforcement des capacités de prévision et de réponse aux phénomènes liés aux changement climatique : création d'un centre de Veille sanitaire MT. [↑](#footnote-ref-4)